

REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 04
Absent	: 01

Date de la convocation : Vendredi 22 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le jeudi 28 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Anne FERRAND ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Georges HENRY ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA.

04 membres absents ayant donné procuration

Malika BAREIL a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT ;
Jean-Luc FABRE a donné procuration à Solange HOLLARD ;
Éric GINESTET a donné procuration à Maryse CEREDE ;
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Frédérique LION.

01 membre était absent

Elodie AUMONIER

Secrétaire de séance : Solange HOLLARD

DÉLIBÉRATION N° 16/2024 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

*Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur
les associations subventionnées ;*

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux règles de versement des subventions aux associations par les communes ;
Considérant que les activités concernées sont d'intérêt local ;
Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par les diverses associations listées ci-dessous ;

Madame le rapporteur explique au Conseil Municipal que la commune soutient à travers des subventions le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local.

Il s'agit de :

CCAS	5 000 €
ACCA de Mons	500 €
MINI MONS	450 €
A CŒUR JOIE	450€
Aide à Domicile	800 €
Chemin faisant	0 €
Comité des fêtes	3 000 €
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 500 €
Coopérative scolaire	2 700 €
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000 €
FNACA	110 €
FNATH	80 €
Les Médailles militaires	105 €
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	500 €
Prévention Routière	100 €
APHET	150 €
Secours Populaire	150 €
ABC Muco	300 €
Foyer rural	2 000 €
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200 €
API MONS	0 €
LE REVEIL DES POTAGERS	350 €
Marge pour subvention exceptionnelle	500 €
Total	22 945 €


Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : D'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2024 d'un montant global de 22 945 € tel que ci-dessous et d'inscrire les crédits au budget communal en tant que besoin :

Associations	Montant de la subvention proposé :	VOTE
CCAS	5 000 €	Unanimité
ACCA de Mons	500 €	Unanimité – Monsieur GALY ne participe pas au vote
MINI MONS	450 €	Unanimité
A CŒUR JOIE	450 €	Unanimité
Aide à Domicile	800 €	Unanimité
Chemin faisant	0 €	/
Comité des fêtes	3 000 €	Unanimité
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 500 €	Unanimité
Coopérative scolaire	2 700 €	Unanimité
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000 €	Unanimité
FNACA	110 €	Unanimité
FNATH	80 €	Unanimité
Les Médailles militaires	105 €	Unanimité
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	500 €	Unanimité
Prévention Routière	100 €	Unanimité
APHET	150 €	Unanimité
Secours Populaire	150 €	Unanimité
ABC Muco	300 €	Unanimité
Foyer rural	2 000 €	Unanimité
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200 €	Unanimité
API MONS	0 €	/
LE REVEIL DES POTAGERS	350 €	Unanimité
Marge pour subvention exceptionnelle	500 €	Unanimité
Total	22 945 €	

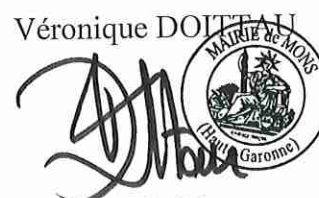
Fait à Mons, le 28/03/2024

Solange HOLLARD



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTEAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>